



## OPERATION ALIMENTATION VACANCES (OAV) 2014

### I – Contexte

Certaines activités des professionnels du secteur alimentaire ne s'exercent que durant la période estivale, d'autres connaissent une augmentation importante au cours de cette période.

Hormis le niveau de formation à l'hygiène du personnel embauché pendant cette période d'intense activité, la présence d'une clientèle nombreuse et passagère peut être source de problèmes d'approvisionnement, de stockage, de respect de la chaîne du froid<sup>1</sup> et de gestion des stocks. En outre, la période estivale étant généralement associée à des températures ambiantes élevées, les anomalies en matière de respect de la chaîne du froid peuvent être plus fréquentes, notamment lors du transport des denrées alimentaires.

Sous le pilotage de la direction générale de l'alimentation (DGAL) et de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), les directions départementales chargées de la protection des populations (DDPP ou DDCSPP) se sont assurées ainsi que l'intense activité commerciale développée pendant cette période **s'était déroulée dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de qualité des produits**. Elles ont veillé notamment :

- au **respect des exigences de la réglementation sanitaire en vigueur** par les exploitants du secteur alimentaire (*ex : hygiène du personnel et des manipulations, propreté et procédures de nettoyage-désinfection des locaux et du matériel, températures de conservation et dates limite de consommation des produits*),
- à la **loyauté des informations données aux consommateurs** (*ex : origine et provenance des produits, recherche de tromperies et de falsifications, dénominations commerciales, affichage des menus*).

### II – Bilan global OAV 2014

Cette opération a été mise en œuvre du 16 juin au 15 septembre 2014 pour intégrer notamment les contrôles dans les régions à forte vocation touristique..

Pendant cette opération, les agents des DD(CS)PP ont effectué au total **17 628 interventions** dans les trois principaux secteurs de la distribution alimentaire, de la restauration commerciale et de l'activité non sédentaire sur les marchés, qui concentrent l'essentiel des contrôles lors de ce type d'opération.

Par ailleurs, **1 115 inspections** ont été menées au stade du transport des denrées, aux fins de vérification de l'aptitude technique et sanitaire des engins utilisés.

Enfin, le secteur de la restauration collective a fait l'objet de **3 626 inspections**, notamment dans les centres de vacances et de loisirs.

---

<sup>1</sup> « chaîne du froid » : succession des étapes (élaboration, transport, stockage, distribution, consommateurs) appliquées aux produits (réfrigérés ou congelés) pour leur conservation par le froid jusqu'à leur consommation.

Les sanctions liées aux contrôles réalisés pendant cette opération ont notamment donné lieu à l'établissement de 389 **procès-verbaux d'infractions** ainsi qu'à **1 175 mises en demeure** auprès d'exploitants pour se mettre en conformité dans des délais prescrits avec la réglementation en vigueur, dont 534 en restauration commerciale et 200 en distribution-métiers de bouche. Les agents des DD(CS)PP ont également procédé à 156 **fermetures d'établissements** (dont 110 pour le seul secteur de la restauration commerciale) et à des actions de retrait/destruction de produits considérés comme impropres à la consommation.

De cette opération ressortent principalement **des anomalies liées à l'hygiène (état des locaux, formation du personnel, manipulation des denrées) et au non-respect des dates limites de consommation et des températures de conservation des produits.**

Ces anomalies, classées généralement comme « majeures » par les services d'inspection, ont entraîné le retrait de la consommation de 1,6 **tonne** de produits.

Il est à noter les taux d'anomalies majeures de **11 %** en restauration commerciale et de **11 %** en distribution-métiers de bouche relevées lors de cette opération.